

Procès verbal du 05/11/05

Sont présents : TEYCHENNE Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, HARTIG Pierre, PUJOL Henri, GALY Alain, CONTE Philippe, GUIMONT Yves.

Absent : ESTEBE Charles.

Procuration : ESTEBE C. à TEYCHENNE F.

Monsieur DEFFARGES B. est nommé secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ Déclassement du restaurant de GOURBIT

Après lecture du projet de délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire :

- à conclure un bail commercial avec le nouvel exploitant
- à signer tous documents concernant cette opération et décide de déclasser les locaux du Moulin de Langoust
- sur proposition de Monsieur Le Maire la salle de restaurant sera équipée d'un poêle à bois.

➤ Délibération du Soudour – Assainissement

Le Conseil Municipal accepte le transfert des contrats souscrits au SMDEA : concernant les emprunts de l'assainissement.

(1 abstention : Monsieur Yves GUIMONT pour des raisons professionnelles)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants correspondants.

➤ Chèques vacances

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Agence national pour les Chèques Vacances

accepte le chèque vacances comme moyen de paiement pour les locations de gîtes.

➤ Syndicat des Eaux du Soudour

Le Syndicat des Eaux du Soudour élabore un projet de création d'un service d'assainissement et demande de soumettre le vote à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal considère à l'unanimité qu'il n'est pas concerné par le projet et ne se prononce pas.

➤ Dossier LISLE Gérard

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de vente des terrains LISLE vers RASCOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H00.